



32^{ème} Congrès de l'Union Départementale *cgt - Force Ouvrière* de Maine-et-Loire



Résolution

Le XXXII^e congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire, réuni à Segré le Jeudi 7 Juin 2018, réaffirme son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906 et tout particulièrement à l'indépendance syndicale.

Base de l'action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'exprime à l'égard des gouvernements, du patronat, des partis, des ONG, des églises et des sectes.

En rejetant toute neutralité ou indifférence, le congrès confirme que cette indépendance de jugement et de comportement s'exprime notamment par aucune consigne que ce soit pour toute élection et manifestation à caractère politique.

Le congrès s'opposera à toute velléité corporatiste des pouvoirs publics de vouloir associer les organisations syndicales à la gouvernance économique du pays. Les organisations syndicales ne peuvent y participer. Leur rôle est de défendre les intérêts particuliers et les revendications des salariés et non l'intérêt général qui demeure du ressort des gouvernements et des parlementaires.

POUR L'ARRÊT DE L'AUSTÉRITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Alors que la crise sans précédent du système capitaliste se développe en France comme partout en Europe et d'autres régions du monde, le Congrès condamne les plans d'austérité imposés aux salariés (actifs, retraités, chômeurs) par la Troïka (Union européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International), servilement appliqués par les gouvernements successifs.

Devant l'accélération de la destruction de la Sécurité sociale, des régimes de retraite, du Code du travail et des conventions collectives, des services publics et des statuts des salariés du secteur public, visant à faire payer la facture de la crise aux salariés, le congrès oppose les revendications pour résister à la régression sociale.

Le congrès réaffirme son attachement à la négociation et à la pratique contractuelle qui repose sur la reconnaissance d'intérêts particuliers des salariés.

Notre indépendance s'exprime aussi à travers le refus d'une intersyndicale permanente, volonté de « syndicalisme rassemblé », qui met à mal le pluralisme syndical et tend à imposer comme base le moins-disant revendicatif. Aux actions sur des plateformes fourre-tout, le congrès oppose la mobilisation sur des revendications claires.

Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier. Le congrès affirme sa solidarité envers tous les salariés qui combattent pour la défense des droits collectifs et de leurs statuts, notamment les cheminots, et se félicite de la victoire du « NON » au référendum d'Air France en l'occurrence organisé par la direction.

Pour le congrès, l'aggravation continue des politiques d'austérité ne laisse d'autre choix que le recours au rapport de force et à la grève interprofessionnelle pour faire aboutir les revendications.

Le congrès de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire confirme son accord avec les résolutions adoptées lors du congrès confédéral de Lille d'avril 2018, qui rassemblent les exigences ouvrières indispensables à la relance économique et à la défense des droits collectifs et individuels des salariés.

Le congrès met l'accent sur des mesures d'urgence pour mettre un premier coup d'arrêt à la politique d'austérité. En premier lieu, il exige le retrait de tous les « cadeaux » fait par le gouvernement au patronat et aux plus riches au nom de l'insupportable et arrogante théorie du ruissellement qui s'ajoutent à ceux des gouvernements précédents : Pacte de responsabilité, suppression de l'ISF, flat tax sur les dividendes,

exit-tax,...

Le Congrès revendique l'abandon des 59 milliards d'économies dans le budget de l'État, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales en application du Pacte de responsabilité. Il exige le retrait de la hausse de 25 % de la CSG, de la baisse des allocations logement, de la hausse de la TIPP, des nouvelles coupes budgétaires qui se traduisent notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires, par la baisse des pensions de retraite, par la réduction des prestations de la Sécurité sociale, par l'étranglement des collectivités territoriales et

SALAIRES ET CONVENTIONS COLLECTIVES

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux est indispensable à l'évolution de la consommation des ménages, clé de la croissance économique.

Pour cela, le congrès revendique avec la confédération, auprès du gouvernement :

- ▶ le SMIC à 1800 €,
- ▶ l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique avec une augmentation de rattrapage de 18 % de la valeur du point d'indice,
- ▶ la généralisation d'un 13^e mois de salaire,
- ▶ le minimum retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public

Face à la désindustrialisation croissante, organisée sous l'égide des organismes internationaux et de l'Union européenne, relayés par les gouvernements successifs, le congrès dénonce le dogme européen de la « concurrence libre et non faussée » et revendique une réelle politique industrielle pour stopper les privatisations, les délocalisations ainsi que le dumping fiscal et social.

Conséquence de cette politique du « laisser-faire », notre département a perdu beaucoup d'emplois industriels ces trente dernières années. Plusieurs grandes entreprises (Thomson, Thyssen, Constellium [ex Cegedur], Valéo EEM Angers la Roseraie, Motorola, Bull, ACT, NEC Packard Bell, Eram, Christian Lacroix, Georges Reich, New Man, les Ardoisières....) et de nombreuses TPE et PME ont disparu ou ont fortement réduit leurs effectifs.

Aussi, le congrès considère que l'État a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels ainsi que de relancer l'activité industrielle dans le pays, y compris par la prise majoritaire du capital des entreprises.

À 8,1 %, le taux de chômage officiel dans le département reste

EMPLOI

des organismes du logement.

Le congrès exige également l'abrogation de la loi Travail et des ordonnances Macron qui facilitent les licenciements, s'en prennent à la juridiction prud'homale, étendent les possibilités de recours au travail dominical, permettent des accords d'entreprises moins-disant que les conventions collectives par l'inversion de la hiérarchie des normes et donnent la possibilité de contourner la législation du travail par un simple contrat civil individuel.

- ▶ le retrait du jour de carence dans la fonction publique.

Le congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômes dans les grilles de classifications.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

à un très haut niveau. Pour rappel, le taux de chômage était de 6 % à la fin 2007. Dans les arrondissements d'Angers (8,9 %) et de Saumur (9,4 %), il est au-dessus de la moyenne nationale (8,6 %). Les statistiques marquent une hausse des emplois précaires, catégories B et C.

Le congrès exige le rétablissement des dispositifs de préretraites dès 55 ans avec embauches compensatrices ainsi que le rétablissement du dispositif ARPE (une embauche pour un départ).

Le congrès constate, comme il l'avait craint, que la fusion de l'ANPE et de l'Assedic a détérioré les conditions de travail des agents et les services rendus aux demandeurs d'emploi. Face à la volonté du gouvernement de supprimer des postes, le congrès revendique une augmentation significative des moyens de Pôle-emploi.

Pôle-Emploi doit assurer les 3 missions qui lui sont dévolues à savoir l'orientation, l'indemnisation et le placement sans passer par l'externalisation d'activités et une dématérialisation à outrance.

SERVICES PUBLICS

Le congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires.

Le congrès revendique l'indispensable abandon de la RGPP et de la MAP (Modernisation de l'Action publique), responsable de la suppression de plusieurs centaines de postes dans la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière dans le département, ce qui signifie :

- ▶ le maintien de tous les sites et services publics, notamment des services publics de proximité,
- ▶ le remplacement de tous les départs et la création des emplois statutaires pour le bon exercice des missions,

- ▶ des moyens budgétaires pour satisfaire les besoins sociaux et le respect du service public et républicain.

Par contre, le congrès condamne la création des maisons de service au public en lieu et place des services publics.

Le congrès condamne la disparition dans le département de 171 communes « historiques » dans le cadre des fusions imposées par les réformes des collectivités territoriales et de la nouvelle organisation territoriale de la République. Ceci se traduit aussi par la création de neuf intercommunalités en lieu et place de 30 précédemment.

Constatant que ceci aboutit d'ores et déjà à l'externalisation/privatisation de services publics, le congrès combat toutes

les suppressions d'emplois et l'aggravation des conditions de travail des agents engendrées par ces réorganisations territoriales.

Le congrès soutient les personnels de l'enseignement dans leur lutte contre la réforme des nouveaux rythmes scolaires et dénonce la réforme des collèges qui supprime massivement des heures de cours et rompt avec l'égalité républicaine en renforçant l'autonomie des établissements dont les conseils d'administration définiraient 20 % des programmes.

Le congrès exige le retrait de la réforme du baccalauréat qui organise sa disparition en tant que diplôme national reconnu sur tout le territoire. Il se prononce également contre la loi « d'orientation et de réussite des étudiants (loi ORE) » et Parcoursup qui en réalité organisent la sélection des étudiants.

DROIT DU TRAVAIL

Le congrès dénonce la déréglementation du droit du travail impulsée par l'Union européenne et exige l'abrogation de la loi de 2008, de la loi Rebsamen de 2015, de la loi El-Khomri de 2016 et des ordonnances « Macron » de 2018 qui permettent de déroger aux conventions collectives en faisant prévaloir l'accord d'entreprise sur la convention de branche, ouvrant ainsi la porte au moins-disant social. Le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Le congrès exige l'abrogation de la loi du 13 juin 2013 issue de l'ANI dit sur la sécurisation de l'emploi et des récentes ordonnances « Macron » qui sous couvert de « flexisécurité » facilitent les licenciements et « sécurisent les employeurs quant à leur coût par le plafonnement des indemnités des prud'hommes.

Le Congrès s'oppose à l'extension des possibilités de rupture du contrat de travail, comme les ruptures conventionnelles collectives. Le Congrès dénonce les recours abusifs au dispositif de rupture conventionnelle individuelle.

Le Congrès revendique le rétablissement de l'autorisation administrative des licenciements économiques (supprimée en 1986). Le Congrès revendique des moyens pour un contrôle renforcé par l'administration du travail.

Contre le développement de la précarité de l'emploi (CDD, intérim, contrat de projet, temps partiel imposé...), jusqu'à 30 % des effectifs dans certains cas, y compris sur des postes permanents, ce qui constitue un recours illégal aux contrats d'intérim, le congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé. De même, le congrès

SÉCURITÉ SOCIALE ET RETRAITES

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Le congrès demande l'abrogation des lois, décrets et textes permettant au parlement de voter chaque année un plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en fonction d'un objectif de dépenses, notamment de l'ONDAM qui définit l'encadrement des dépenses d'assurance maladie dans un budget d'austérité dont une des conséquences est l'asphyxie des hôpitaux et des EHPAD publics.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le

Le congrès demande l'abandon de la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) et de la loi Touraine qui ont considérablement dégradé les conditions de travail et la prise en charge des patients. Le congrès exige l'abandon des coupes budgétaires décidées par le gouvernement actuel dans les hôpitaux.

De même pour les EHPAD dans lesquels les conditions de travail et d'accueil des résidents sont dans bien des cas indignes, le congrès confirme la revendication « un agent pour un résident ».

Le congrès s'oppose à la transformation de la SNCF en société anonyme, première étape vers sa privatisation, et à la suppression du statut des cheminots, de leurs droits collectifs et de leur protection contre les licenciements.

condamne les pratiques des employeurs qui consistent à utiliser les stagiaires comme main d'œuvre à un coût défiant toute concurrence.

Dans le secteur public, le congrès condamne le remplacement des emplois statutaires par des contractuels, par définition emplois précaires. Le Congrès demande le réemploi de tous les contrats aidés supprimés par la réduction drastique des fonds alloués et leur transformation en emplois statutaires dans la fonction publique ou sous convention collective dans le privé.

Le patronat de la grande distribution saisit l'occasion de la libéralisation de l'ouverture des magasins le dimanche pour mener une offensive dans le département. C'est pourquoi le congrès engage tous ses syndicats et structures à poursuivre la mobilisation interprofessionnelle contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

Le congrès se prononce contre la réforme de la formation qui renforce la mainmise du patronat sur la formation professionnelle, supprime le dispositif important que le CIF (congé individuel de formation) constituait pour les salariés au profit du CPF (congé personnel de formation).

Le congrès s'insurge contre les conséquences des ordonnances "Macron" sur les institutions représentatives du personnel qui se concrétisent par la disparition des délégués du personnel et du CHSCT. Il s'agit d'une atteinte au droit à la santé, à la sécurité, et à l'amélioration des conditions de travail et plus généralement à la défense des revendications individuelles et collectives.

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

Le congrès demande l'abrogation des lois, décrets et textes permettant au parlement de voter chaque année un plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en fonction d'un objectif de dépenses, notamment de l'ONDAM qui définit l'encadrement des dépenses d'assurance maladie dans un budget d'austérité dont une des conséquences est l'asphyxie des hôpitaux et des EHPAD publics.

Face aux multiples tentatives de fiscalisation (TVA, CSG...), le congrès réaffirme sa détermination à préserver et à rétablir une Sécurité sociale regroupant maladie, vieillesse, famille, et son financement assuré par les cotisations assises sur le

Le congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité.

favoriser les fonds de pension.

Pour préserver la solidarité et les retraites par répartition, le congrès réaffirme ses revendications et notamment :

- ▶ 40 ans de cotisations, c'est déjà trop dans l'objectif de revenir aux 37,5 ans pour tous,
- ▶ le rétablissement du droit au départ à 60 ans,
- ▶ le retour aux droits statutaires supprimés par les contre-réformes dans le secteur public,
- ▶ le retour au calcul des pensions sur les 10 meilleures années dans le privé.

Le congrès condamne l'accord interprofessionnel inique de 2015 concernant l'ARRCO et l'AGIRC, signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, dont le contenu fait supporter aux salariés 90 %

des efforts pour le rétablissement de l'équilibre financier des régimes, donnant ainsi la part belle aux employeurs dont les 10 % restant à leur charge ont été compensés par une baisse des cotisations accidents du travail.

Le congrès exige en particulier la suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions pendant trois ans, dit contribution de solidarité, dont l'objectif est de contraindre les salariés à retarder leur départ en retraite.

Dans le cadre de cette fusion, le congrès s'inquiète également de l'impact de la fusion ARRCO et AGIRC sur le montant des pensions et du devenir de la garantie minimale de points (GMP) pour les cadres, assimilés-cadres et techniciens adhérents à l'AGIRC.

DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

Le congrès exige l'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale, des lois Rebsamen notamment sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes qui permet aux employeurs de contester l'élection de représentants du personnel et des ordonnances "Macron" portant sur la mise en place du comité social et économique (CSE) en lieu et place du CE, des DP et des CHSCT.

Le congrès revendique la possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Le congrès appelle ses syndicats et sections syndicales à préparer activement les élections dans la fonction publique, à la chambre d'agriculture ainsi qu'à celles aux conseils d'adminis-

tration des organismes HLM.

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour le congrès, les syndicats et les militants doivent redoubler d'efforts pour développer l'organisation.

Le congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés, y compris par la grève interprofessionnelle. Le congrès appelle l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT-FO.

À Segré, le 7 juin 2018

Adoptée à l'unanimité

